



RÉHABILITATION / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / EXTENSION
RESTAURATION SCOLAIRE

21390 PRECY SOUS THIL

R.C.
REGLEMENTATION
DE CONSULTATION

R.C.
REGLEMENTATION DE CONSULTATION

Maître d'ouvrage (MOA) : COMMUNAUTE DES COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS 3. Place de la Gare 21140 Semur-en-Auxois 03 80 97 26 65 contact@ccterres-auxois.fr www.ccterres-auxois.fr	Architecte / Maître d'œuvre (MOe) : ATELIER JANKOVIC DE THY 30. Rue du Temple 75004 Paris 01 73 74 24 30 contact@jankovicdethy.com www.jankovicdethy.com	Mairie local (lieu d'intervention) : MAIRIE PRECY-SOUS-THIL 17. Rue de l'Hotel de Ville 21390 Précy sous Thil 03 80 64 57 18 mairie-precy@wanadoo.fr www.precy-sous-thil.fr
	Bureau de Contrôle (BC) : ALPES CONTROLES Bâtiment F 8. Rue Jeanne Barret 21000 Dijon 03 80 52 21 68 dijon@alpes-controles.fr www.alpes-controles.fr	Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé (cSPS) : QUALICONSULT 16. Rue des Cortots 21121 Fontaine les Dijon 03 80 53 03 53 dijon.qcs@qualiconsult.fr www.qualiconsult.fr

	RÉHABILITATION / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / EXTENSION RESTAURATION SCOLAIRE 21390 PRECY SOUS THIL	R.C. REGLEMENTATION DE CONSULTATION
--	---	---

Date et heure limites de réception des offres :

Le Lundi 23 novembre 2026 à 16H00

(le fuseau horaire de référence sera celui de GMT+01H00 Paris/Bruxelles/Copenhague/Madrid)

Objet de la consultation :

Le Lot 13, déclaré sans suite, fait l'objet de cette consultation.

Le chantier, aujourd'hui en cours, a été ouvert le 09.07.2026, avec la fin des travaux prévue pour le printemps 2027.

La Communauté des Communes des Terres d'Auxois, lance cette consultation sous forme de procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle (dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique), pour la réhabilitation, la rénovation énergétique, et l'extension d'une restauration scolaire, situé au Parc de l'Hôtel de Ville à Precy-sous-Thil (21390).

Descriptif :

La démolition complète est prévue pour l'annexe en bois du bâtiment existant, la démolition partielle et le renforcement structurel dans le bâtiment existant. La partie existante de la cantine, d'une surface d'environ 100m2 sera réaménagée et connectée directement avec la future extension.

Le projet porte principalement sur l'extension de la cantine scolaire existante, afin de pouvoir accueillir 150 enfants, soit 195 personnes au total. Cet agrandissement sera effectué dans l'aile sud-est du bâtiment existant, d'une surface nette de 208m2.

Un nouveau parvis entoure l'ensemble de la nouvelle extension. Le chemin d'accès principal nécessite le nouveau nivellement du terrain pour garantir la conformité avec les normes d'accessibilité.

Classement de l'établissement (Établissement Recevant du Public) :

ERP, 2e groupe, 5e catégorie, type R et N.

Étendue et déroulement de la consultation :

Un avis d'appel public à la concurrence est publié invitant les candidats intéressés à télécharger le présent dossier de consultation sur le site :

<https://www.ternum-bfc.fr>

La date de la remise des plis est identique pour tous les candidats.

Les plis sont ouverts par la Commission d'Ouverture des Plis.

Le Maître d'Œuvre (MOE) réalisera l'analyse des offres et procédera au classement des offres selon les critères de l'article 'Critères de jugement des offres' du présent règlement de consultation et déterminera les offres techniquement et économiquement les plus avantageuses.

Il est dressé un procès-verbal relatant les détails de cette analyse, qui est présenté en Commission d'Appels d'Offres.

Le MOA se réserve le droit d'entamer des négociations avec les candidats qui ont soumis une offre.

Des négociations et/ou auditions pourront être organisées avec au moins les 2 meilleures propositions de chaque lot, afin d'en optimiser les démarches d'analyse.

Le MOA, au vu de cette analyse, arrête le choix des offres. A l'issue de la procédure, le MOA valide la procédure et signe les marchés. Le MOE prépare le tableau final pour chaque lot, en expliquant les notes et le choix final.

Si un lot reçoit moins que les deux candidatures, ou si les candidatures reçues ne sont pas acceptables le MOA déclare la procédure infructueuse pour le lot concerné et se réserve la possibilité de relancer l'appel d'offre avec la négociation, toujours dans le cadre de cette consultation. Le MOA pourra, à tout moment, ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

Désignation des lots :

	RÉHABILITATION / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / EXTENSION RESTAURATION SCOLAIRE 21390 PRECY SOUS THIL	R.C. REGLEMENTATION DE CONSULTATION
--	---	---

Ce marché est divisé en 14 lots :

Lot 01 – Vrd, Terrassement, Aménagement Extérieur ;
Lot 02 – Démolition, Gros Œuvre ;
Lot 03 – Ossature bois ;
Lot 04 – Couverture ;
Lot 05 – Ravalement ;
Lot 06 – Menuiseries Extérieures, Occultations ;
Lot 07 – Électricité ;
Lot 08 – Plomberie ;
Lot 09 – Cvc ;
Lot 10 – Carrelages ;
Lot 11 – Sol Souple ;
Lot 12 – Plâtrerie ;
Lot 13 – Menuiseries Intérieures, Occultations, Mobiliers ;
Lot 14 – Peinture.

Cette consultation traite seulement le Lot 13 - Menuiseries Intérieures, Occultations, Mobiliers.

Clauses environnementales :

Les conditions d'exécution du marché comportent des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable en conciliant développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement et progrès social.

L'attention de l'entreprise est attirée sur le fait que le chantier s'inscrit dans un contexte environnemental sensible et que le Maître d'Ouvrage souhaite une prise en compte optimale de l'environnement dans la gestion et l'organisation du chantier.

L'entreprise devra avoir pour objectif majeur, lors de toutes les phases de travaux, de supprimer tout risque de pollution du site et de préserver les abords du chantier dans leur état naturel.

Délai d'exécution Lot 13 :

Consultation des Entreprises (DCE)	21.10.2026 > 23.11.2026 ;
Période des négociations	23.11.2026 > 27.11.2026 ;
ACT (Signature de contrat)	mi-décembre 2026 ;
Dossier EXE, échantillons	au moins deux semaines avant l'exécution des travaux ;
Démarrage des travaux	prévu pour le février 2027 ;
Réception des ouvrages	avril 2027

(la date exacte de la fin des travaux sera déterminée en janvier 2027, en coordination avec l'ensemble des intervenants).

Modification de détail au dossier de consultation :

La personne publique se réserve la possibilité de modifier des éléments du dossier de consultation des entreprises au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Elle informera alors tous les candidats ayant retiré le dossier de consultation, qui devront répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Dans ce cas, la date limite de remise des offres pourra être modifiée.

	RÉHABILITATION / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / EXTENSION RESTAURATION SCOLAIRE 21390 PRECY SOUS THIL	R.C. REGLEMENTATION DE CONSULTATION
--	---	--

Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Mode de règlement du marché :

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique. Les sommes dues seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes, préalablement validées par le MOe suivant l'avancement du chantier, sur la plateforme Chorus Pro.

Visite de chantier :

La visite du site existant et du chantier en cours n'est pas obligatoire, mais fortement recommandé, afin que chaque candidat, préalablement à la remise de son offre/candidature, puisse reconnaître les lieux ou les locaux où les prestations doivent se dérouler. La visite se fait sans rdv.

Contenu du dossier de consultation Lot 13 :

- 01 – RC ;
- 02 – Acte d'Engagement ATTRI-1 (à remplir), et l'annexe d'éventuelle pour la sous-traitance ATTRI-2 ;
- 03 – CCAP ;
- 04 – CCTP & Fiches Techniques ;
- 05 – CCTC ;
- 06 – Dossier Graphique PRO ;
- 07 – DPGF (à remplir) ;
- 08 – Mémoire Technique (à remplir)

Modifications majeures et/ou mineurs du dossier de consultation :

Conformément à l'article R2151-4,2° du code de la commande publique, si des modifications importantes sont apportées aux documents de la consultation, l'acheteur proroge le délai de réception des offres à proportion de l'importance des modifications apportées. Aucune modification importante du cahier des charges ou des conditions de mise en concurrence ne peut avoir lieu sans que les candidats ne puissent disposer d'un minimum de 5 jours entre l'information faite aux candidats de la modification et la date limite de réception des offres.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Modalités d'obtention du dossier de consultation :

	RÉHABILITATION / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / EXTENSION RESTAURATION SCOLAIRE 21390 PRECY SOUS THIL	R.C. REGLEMENTATION DE CONSULTATION
--	---	---

Le dossier de consultation est à télécharger sur la plateforme : <https://www.ternum-bfc.fr>
Il ne sera pas demandé de cautionnement pour ce dossier.

Présentations des offres :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet, rédigés en français et contenant des offres en euros, comprenant les pièces suivantes :

- DC1 dûment rempli et signé ;
- DC2 dûment rempli et signé ;
- ATTRI-1 Acte d'Engagement dûment rempli et signé ;
- ATTRI-2 ou DC4 (en cas de la proposition d'une sous-traitance) ;
- DPGF dûment rempli et signé ;
- Mémoire Technique des dispositions envisagées pour l'exécution des prestations ;
- Book de Références ;
- Attestations d'assurances ;
- Certificats divers ;
- Kbis ;
- Attestations Urssaf ;
- Attestations Impôts ;
- Déclaration sur l'honneur ;
- Attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d'interdiction de soumissionner, mentionné à l'article L2141-2 du code de la commande publique ou documents équivalents en cas de candidat étranger ;
- Les pièces prévues aux articles L2312-27, R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail.
- Documents du marché signé (CCAP, CCTP, CCTC, Plans, Calendrier etc.).

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours (suivant les articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande Publique). Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Les documents justificatifs et moyens de preuves fournis par le candidat mais rédigés en langue étrangère doivent être accompagnés d'une traduction en français.

Pour information, les formulaires à jour de type DC1, DC2, etc. sont disponibles sur le site internet du ministère de l'économie (<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Les documents et renseignements demandés par le Maître d'Ouvrage aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont les suivants :

- l'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers ;
- les indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans ;
- les références des principaux services fournis sur 10 ans ;
- les titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même ;
- les moyens techniques et humains : la qualification du candidat et éventuellement les certifications obtenues, tous documents permettant de justifier les qualifications techniques et les effectifs de l'opérateur économique, notamment des certificats d'identité professionnelle et des références de prestations attestant la compétence du candidat dans le domaine souhaité.

Restrictions liées à la présentation des candidatures :

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et en qualité de membre de plusieurs groupements.

	RÉHABILITATION / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / EXTENSION RESTAURATION SCOLAIRE 21390 PRECY SOUS THIL	R.C. REGLEMENTATION DE CONSULTATION
--	---	---

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire. Le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Le Maître d'Ouvrage n'exige pas que les groupements d'opérateurs économiques adoptent une forme juridique déterminée après l'attribution du marché.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront jugées à partir des critères pondérés de la manière suivante (10.0 points au total) :

- 5.0 points - Le prix ;
- 1.5 points - Moyens d'entreprise ;
- 2.0 points - Méthodologie, organisation particulière du chantier, le délai d'exécution avec phasage détaillé ;
- 1.5 points - Liste des références (expériences) en connexion avec le sujet du marché.

La cotation sera réalisée en fonction de l'écart par rapport à l'offre la moins élevée.

En ce qui concerne les prix :

La note donnée s'exprime en pourcentage de la proposition la moins chère, celle-ci recevant une note de 10 points. Les autres propositions, plus chères par définition, seront affectées d'un coefficient inférieur à 1. Le calcul de la note s'effectuera sur la base de la formule suivante : $10 \text{ (points)} \times (\text{solution la plus économique} / \text{solution du candidat})$.

La valeur technique de la proposition sera notée sur les critères suivant :

- Qualifications,
- Moyens en personnels, matériels et matériaux,
- Méthodologie d'intervention,
- Références,
- Planning et organisation,
- Observations complémentaires.

Cohérence de l'offre :

En cas de discordance entre les différentes indications du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, l'indication en lettres, hors taxes, figurant à l'article DPGF (à compléter par le candidat), prévaudra sur toutes les autres indications.

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, le candidat, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire.

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Conditions de remise des offres :

Note importante : Avant la remise de son offre, le candidat est réputé avoir collecté tous les renseignements nécessaires à l'établissement de son prix.

	RÉHABILITATION / RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE / EXTENSION RESTAURATION SCOLAIRE 21390 PRECY SOUS THIL	R.C. REGLEMENTATION DE CONSULTATION
--	---	--

Les candidats transmettront leur offre uniquement par plis dématérialisé sur la plateforme :

<https://www.ternum-bfc.fr>

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

Les offres devront parvenir à destination avant le :

Le Lundi 23 novembre 2026 à 16H00

(le fuseau horaire de référence sera celui de GMT+01H00 Paris/Bruxelles/Copenhague/Madrid)

Les noms des fichiers transmis par le candidat doivent comporter à minima la dénomination commerciale abrégé du candidat et l'éventuel numéro du lot concerné. La dénomination des documents de candidature et d'offre est importante : elle doit être le plus simple possible pour permettre à l'acheteur d'identifier le fichier sans devoir l'ouvrir.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique. Les formats de signature acceptés sont les formats XAdES, PAdES, CAdES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la signature numérisée (numérisation d'un document papier avec signature manuscrite) n'a pas la valeur d'une signature électronique.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros".

Renseignements complémentaires :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice.

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

Procédure de recours :

Tribunal Administratif de Dijon – 22. Rue d'Assas 21000 Dijon

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.